

Concours commun d'entrée  
aux écoles de paysage

**ENSP**  
Versailles Marseille

**ENP**  
Blois

**ENSAP**  
Bordeaux

**ENSAP**  
Lille

## **Concours commun national d'entrée dans la formation menant au Diplôme d'Etat de Paysagiste**

### **Voie de l'Admission sur titre**

### **Rapports des jurys Session 2025**

#### **Rapport du jury de l'ENSP Versailles Marseille**

Sur cette session 2025, les candidats pouvaient s'inscrire jusqu'au 10 février. Par rapport à l'année précédente, la date limite de dépôt a été reportée d'un mois, pour revenir au calendrier des années antérieures à 2024. Pour l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille, 25 places étaient ouvertes, dont 20 pour Versailles et 5 pour Marseille. 81 dossiers ont été déposés mentionnant l'un ou l'autre des sites de l'ENSP<sup>1</sup>.

#### **Composition du jury**

Le jury de ce concours était composé de quatre enseignants de l'ENSP Versailles-Marseille : M. Patrick Moquay, professeur au département de sciences humaines et sociales, président du jury, Mme Audrey Marco, MCF en écologie végétale, Mme Françoise Crémel, paysagiste DPLG, enseignante en techniques et M. Mathieu Gontier, paysagiste DPLG, enseignant en projet.

#### **Résultats**

Sur l'ensemble des dossiers de candidature, 25 dossiers ont retenu l'attention du jury. Sur ces 25 candidatures, 2 ont fait l'objet d'une audition complémentaire, le 3 mars 2025. Au total, 17 candidats sont admis sur le site de Versailles et 5 candidats sont admis sur le site de Marseille. Une liste complémentaire comportant 4 candidats classés est établie pour le site de Marseille.

#### **Observations du jury**

Le jury constate un nombre de dossiers de candidature en nette augmentation par rapport aux années précédentes (59 en 2021, 70 en 2022, 69 en 2023, 49 en 2024). Le report de la date limite de candidature y a probablement contribué, en permettant notamment aux potentiels candidats de participer aux journées portes ouvertes de l'établissement. Par ailleurs, le jury

---

<sup>1</sup> Conformément aux demandes antérieures du jury, les candidats ont été invités à formuler expressément leur choix d'affectation entre Versailles et Marseille. Pour autant, cette information ne permettait pas de connaître l'intérêt ou non du candidat pour l'autre site de l'ENSP. Par contraste, les vœux émis par les candidats vis-à-vis des autres établissements étaient bien portés à la connaissance du jury.

constate une nette augmentation des candidatures pour le site de Marseille (une trentaine) par rapport aux années précédentes (à peine 10), avec des bons dossiers, ce qui l'a conduit à inscrire certains candidats en liste complémentaire.

Comme en 2024, et contrairement aux années précédentes, assez peu de candidats sont issus de formations en urbanisme (6) ou en architecture (5), alors que cette dernière formation pouvait être considérée comme une voie privilégiée pour l'admission directe en DEP2. En revanche, 17 dossiers font suite à une formation en design (DN MADE). Le nombre de candidats étrangers est notable (13 sur 81), mais la plupart (10 sur 13) résident déjà en France.

Dans les dossiers retenus, le jury identifie quelques très bons dossiers, et beaucoup de bons dossiers qui ont permis une sélection directe des candidats. Les auditions ont permis au jury de vérifier certains points sur lesquels que le dossier ne permettait pas de trancher.

Une difficulté particulière se pose pour les candidats qui ont émis le souhait de suivre leur formation par l'apprentissage. Le jury d'admission sur titre n'est pas en mesure de garantir aux candidats retenus que cette voie de l'apprentissage pourra leur être offerte. Compte-tenu de l'existence de quotas de contrats d'apprentissage dans la formation DEP, tant sur Versailles que sur Marseille, l'examen des demandes d'apprentissage se fera dans un second temps, au vu de l'ensemble des souhaits émis par les candidats issus des différentes voies d'accès. Il convient de bien informer les candidats retenus à l'issue de cette phase d'admission sur titre que cette admission ne vaut pas, à ce stade, validation du parcours par apprentissage. Il leur sera ultérieurement proposé une audition, afin de sélectionner les candidats admis à poursuivre leur formation par l'apprentissage.

Sur les dossiers non retenus, les candidats n'ont pas un niveau suffisant en conception spatiale pour prétendre à cette voie d'admission sur titre. Certains montrent une difficulté à dépasser l'univers du jardin pour aller vers le paysage. C'est particulièrement net pour les candidats issus de licences professionnelles en aménagement paysager ou en infographie. Pour les candidats issus du monde du design, la difficulté est souvent de dépasser la focalisation sur l'objet pour faire la preuve d'une véritable capacité à appréhender le paysage, à différentes échelles. Pour les candidatures non retenues, le jury conseille aux candidats de s'orienter vers le concours d'entrée (voie externe) du diplôme d'Etat de paysagiste (DEP), dont la date finale de dépôt des dossiers d'inscription est le 24 mars 2025.

De manière générale, le jury recommande aux candidats de bien se renseigner sur les voies d'entrée existantes et de bien évaluer la voie d'admission leur correspondant. La voie d'admission sur titre permet aux candidats d'intégrer la formation de paysagiste concepteur à mi-parcours, les candidats doivent donc démontrer au jury leur capacité à pouvoir l'intégrer directement.

Le jury a apprécié encore une fois cette année la qualité graphique des dossiers déposés : les portfolios présentent de manière synthétique une sélection de travaux et d'expériences personnelles qui permet de bien apprécier le niveau des candidats en conception. Le jury rappelle toutefois aux candidats d'intégrer dans le portfolio une partie illustrant les acquis en matière de connaissance du vivant et de ses déclinaisons techniques dans le projet, partie qui a rarement été constituée dans les dossiers évalués. Il rappelle également que les candidats

doivent montrer à travers ce document une prise de recul sur un parcours, une pratique de projet et comment ils cheminent vers le paysage.

## **Rapport du jury de l'ENSAP Lille**

Sur cette session 2025, l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Lille ouvre 5 places. 49 dossiers ont été déposés.

### **Composition du jury**

Le jury de ce concours était composé de 3 enseignants et un maitre-assistant de l'ENSP Lille : Caroline Bigot, Enseignante-chercheuse titulaire, Sabine Ehrmann, Enseignante-chercheuse titulaire, Denis Delbaere, Enseignant-chercheur titulaire, Chloé Lefebvre, Maitre assistante associée

### **Résultats**

Sur l'ensemble des dossiers de candidature, 12 dossiers ont retenu l'attention du jury. Sur ces 12 dossiers, 5 candidats sont retenus et admis sur liste principale, et 7 candidats sont inscrits en liste complémentaire

### **Observations du jury**

Le jury a priorisé les demandes d'admission concernant l'établissement de Lille en premier ou second choix. Il a écarté les dossiers qui supposent une alternance, celle-ci n'étant pas proposée à l'ensap Lille.

Les candidatures ont été évaluées en considérant :

- l'expérience du projet en spécifiant l'échelle : échelle de l'objet, de l'espace public, du jardin, de l'urbain, du territoire
- la maîtrise des outils de représentation en spécifiant : numérique, dessin à la main, compétence plastique, compétence graphique
- la connaissance du vivant et la culture de l'analyse territoriale

Elles ont été classées en accordant priorité aux demandes faisant état d'une connaissance ou d'une appétence pour le vivant et de compétences entraînées à l'analyse urbaine et territoriale.

Les dossiers témoignant d'une culture projectuelle limitée à l'échelle de l'objet ou de la micro-architecture ont été refusés afin de motiver des demandes d'entrée en DEP1.

Le DEP 1 est manifestement nécessaire à la majorité, à qui l'on peut donc conseiller de solliciter ce niveau et non le DEP 2.

Quelques candidats nécessitent un cursus encore plus complet et ne pourraient pas être admis non plus en DEP 1.

## **Rapport du jury de l'INSA BLOIS**

Sur cette session 2024, les candidats pouvaient s'inscrire entre le 04 janvier et le 05 février inclus. Pour l'INSA Blois, 3 places étaient ouvertes. 52 dossiers ont été déposés.

### **Composition du jury**

Le jury de ce concours était composé de Lolita Voisin, ingénieure-paysagiste, docteure en urbanisme et de Clara Loukkal, professeure associée.

### **Résultats**

De nombreux dossiers, 52 pour Blois, avec des profils qui ne sont pas adaptés pour une entrée en DEP2 : souvent un manque de culture du projet, à toutes les échelles, notamment à l'échelle urbaine et à l'échelle territoriale. À Blois, nous sommes exigeants sur un bon niveau et une expérience en projet urbain, correspondant aux enseignements délivrés en DEP1, afin d'entrer en DEP2.

### **Observations du jury**

Le niveau de dessin, ainsi que la diversité des documents présentés dans le portfolio, sont également discriminants pour une grande partie des candidats. L'entrée en DEP2 nécessite d'avoir déjà mobilisé : plans, coupes, croquis d'ambiances, maquettes, etc.

Plusieurs profils intéressants seraient parfaitement prêts pour une entrée en DEP1, par le concours voie externe. Certains dossiers de candidatures présentent des points de vue des expériences intéressantes, avec des personnalités et sensibilités affirmées et singulières, une posture d'expérimentation et une motivation très pertinentes pour cette formation et pour une promotion d'étudiants, mais adaptés à une entrée en DEP1 et non en DEP2 : ces personnes ne doivent pas se sentir démotivées suite à ce concours et nous les encourageons à passer le concours DEP1.

Il semble qu'il y ait parfois un malentendu : l'entrée en DEP2 pourrait se faire facilement après niveau L3 dans n'importe quel domaine et sans expérience de projet spatial ; or ce n'est pas le cas, il faudrait peut-être renforcer la communication aux candidats dans ce sens : les études en école de paysage demandent du temps et de l'expérience d'apprentissage, il faut encourager le passage en cours DEP1 et expliciter les attendus d'une entrée en DEP2 : à Blois une solide expérience en projet à l'échelle urbaine, en dessin et si possible en sciences du vivant.

Enfin, une remarque sur les profils « Aménagements paysagers » et DNmade. Les profils issus des filières « Aménagements paysagers » sont intéressants et présentent déjà des connaissances techniques variées, mais les échelles de projet explorées dépassent rarement celles du jardin ou de la parcelle. Les profils DNmade sont globalement très intéressants, ils nécessitent quasi à leur majorité de reprendre trois années d'étude en école de paysage après leur formation en design. Nous avons conscience que cela suppose 6 années d'étude, mais cela est nécessaire pour avoir le temps d'approfondir l'apprentissage du projet spatial, mais aussi l'appréhension des milieux vivants dans la conception spatiale. Le niveau à la sortie du DN made n'est pas adapté pour une entrée en DEP2 à Blois.